

## COMPTE RENDU DU 9 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 3 juillet 2019, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Michel PETIT, Michel BIRONNEAU, Joseph BONNEAU, Patrick DOUILLARD, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Laure BLUTEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Fabien LEROY, Adrien SAIZ, Claude ALBERT, Hélène TURCAUD.

**SECRÉTAIRE** : Michel PETIT

**ABSENTS EXCUSÉS** : Jean-Pierre TRICOIRE, Patrick DESLANDES, Joël BONNAUD, Claude MORIN, Chrystèle LEBRUN, Stéphanie ROUSSEAU, Priscilla CHEVRIER.

Jean-Pierre TRICOIRE ayant donné pouvoir à Catherine ARNAUDEAU.  
Patrick DESLANDES ayant donné pouvoir à Claude ALBERT.  
Joël BONNAUD ayant donné pouvoir à Joseph BONNEAU.  
Claude MORIN ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.  
Chrystèle LEBRUN ayant donné pouvoir à Marie-Jeanne BENOIT.  
Stéphanie ROUSSEAU ayant donné pouvoir à Manuella ROUET.  
Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Hélène TURCAUD.

---

### **A – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire**

#### **1. Droit de préemption**

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 11 juin 2019 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 38 avenue du Général de Gaulle, Section AI n°101 et 102,
- Terrain situé 15 rue de la Chapotière, Section AD n° 535
- Terrain situé 30 avenue du 8 Mai, Section AH n° 166,
- Terrain situé rue Bonséjour, Section ZB n° 310,
- Terrain situé Fief Tardy, Section AH n° 356 et 357,
- Terrain situé 41 bis rue des Jacobins, Section AE n° 265
- Terrain situé 8 rue Corderie Soulet, Section AK n° 232,

#### **2. Finances**

Décisions prises depuis le 11 juin 2019 :

- De mandater la Société COLAS Centre-Ouest – Agence de Fontenay-le-Comte – 15 rue Michel Dugast – 85204 FONTENAY LE COMTE pour la réfection d'une partie de la rue du Sautreau pour l'accès à la zone d'activités du Pironnet, moyennant un montant de 15 500.00 € H.T., soit 18 600.00 € TTC.

## **B – FINANCES**

### **1. Budget principal : DM n° 2**

Le Conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	38 907,28 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 907,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 907,28 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 907,28 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 907,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 907,28 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1321-067 : Terrain Stabilisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-1322-093 : 093A VOIRIE GENERALE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 970,00 €
R-13251-067 : Terrain Stabilisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-1328-067 : Terrain Stabilisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>169 970,00 €</b>
D-2118-033 : Réserves foncières	112 630,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2118-067 : Terrain Stabilisé	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-051 : REGROUPEMENT DES ECOLES	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-199 : 199 ECOLE PRIMAIRE	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>112 630,00 €</b>	<b>282 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>112 630,00 €</b>	<b>282 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>169 970,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>208 877,28 €</b>		<b>208 877,28 €</b>

### **2. Marché fournitures et livraison de repas en liaison froide avec mise à disposition de personnel pour le restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer le marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide avec mise à disposition de personnel pour le restaurant scolaire, dans la limite d'un montant global fixé à un maximum de 200 000 € HT, et à signer les décisions relatives aux offres non retenues, étant précisé que le Maire rendra compte de l'exécution de cette autorisation lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal ;
- Autorise le Maire à signer tous actes y afférant.

### **3. Appel jugement procédure groupe scolaire**

Le Conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de mandater la Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée (SELARL) Interbarreaux SIRET & Associés, ayant son siège social à la Roche sur Yon 129 Bd d'Angleterre 85000 LA ROCHE SUR YON, pris en la personne de son représentant légal

domicilié es qualité audit siège, pour interjeter en appel du jugement n° 1701523-2 prononcé le 22 mai 2019 reçu le 23 mai 2019 auprès de la Cour administrative d'appel.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant la Cour administrative d'appel.

**AUTORISE** le Maire à prendre et signer tous actes y afférents.

#### **4. Subvention Comice Agricole**

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer la subvention suivante :

- Association pour la promotion de l'élevage (Comice Agricole) : 1 000.00 €

#### **5. Admission en non-valeur**

Le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les titres n° R-1-19/2014 – n° 245/2018- n°451/2016 – 303 et 182/2017 du budget principal pour un montant de 168.34 €.

### **D – TRAVAUX-BATIMENTS**

#### **1. Aménagement terrain stabilisé**

Le conseil à 19 voix pour, 2 contre et 1 abstention,

**DÉCIDE** de lancer la procédure pour l'aménagement du terrain stabilisé de Clemenceau en terrain synthétique.

**MANDATE** le Maire pour faire les demandes d'aides

**AUTORISE** l'ouverture des crédits pour ce projet

#### **2. Aménagement espace de la Gare : Avenant n° 1 Maîtrise d'oeuvre**

Le conseil à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'avenant fixant le forfait définitif du marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de l'espace de la Gare sur la base du montant retenu par l'APD soit 399 032.41 € H.T. sur lequel s'applique le taux de rémunération de 4.05 %, soit 16 160.81 € H.T..

### **E – DIVERS**

#### **- *Renouvellement de l'accord local***

Le Conseil municipal, à 19 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement de l'accord local relatif à la détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et à leur répartition en vue des échéances électorales de mars 2020,

, étant précisé qu'à défaut d'accord émis avant le 31 août 2019 à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou 50 % des

communes représentant les deux tiers de la population, les sièges seront au nombre de 31 par application de la règle de droit commun, et répartis à la proportionnelle, selon la règle de la plus forte moyenne,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

- ***Approbation de la convention de rétrocession des espaces communs pour les logements locatifs avenues Georges Clemenceau***

Le Conseil à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de transfert des espaces communs du projet de 10 logements locatifs Avenue Georges Clemenceau.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

- ***Personnel : Création de poste***

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 1 abstention, décide :

- de créer l'emploi de responsable service Urbanisme - Aménagement et projets, emploi permanent à temps complet à compter du 01/09/2019, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel, ***dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :***

- ***article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,***
- ***nature des fonctions : responsable service Urbanisme - Aménagement et projets***
- ***niveau de recrutement : BAC +5***

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

- ***Rétrocession des équipements communs des lotissements du Pré Jacquet et du Sautreau***

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ACCEPTE** la rétrocession à titre gratuit à la commune des parcelles concernées section ZA n°428-429-430-431-441-482-483-484-488 et 458, d'une surface de 6 162 m<sup>2</sup>, à condition que les lotisseurs supportent les frais d'acte

**AUTORISE** le Maire à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT  
Maire

